

PREMIÈRE JOURNÉE

Les Lundi 8.9.25 de 8 heures 30 à 10 heures 30

Observations de M<sup>(1)</sup>

// Questionnement quant

- Bruit (passage ++ ) + chantier
- Rotations multiples des livraisons
- Accès du site des camions
- Hauteur et implantation du bâtiment
- Emanations générées par le site
- Bruit des équipements même à l'arrêt de l'exploitation
- Chemin d'accès des camions
- Proximité du nouveau bâtiment, (riverains directs) de notre habitation

" Implantation " illogique " d'une industrie au sein d'un quartier d'habitation " existant

Parquoi ne pas avoir choisi une zone industrielle ? sans riverains - ?

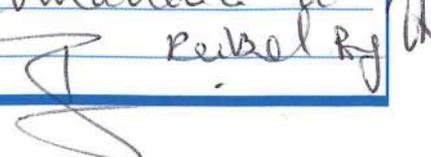
M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> DIDZOT Pascal

Un courriel suivra -

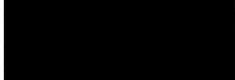
Nous aurions le souhait d'être associés à la suite des informations concernant le projet, d'y associer les riverains du quartier ?  
Mauvaise communication sur le projet -

M<sup>me</sup> FUZAT Martine

concerne 1 parcelle route de Rouffach (61,33 ares) qui était constructible et n'est plus à présent. Demande des éclaircissements.

Fin de la permanence à  
10<sup>30</sup> 

Mr et Mme Pascal DIDELOT



MAIRIE DE COLMAR  
Cabinet du Maire  
10 SEP. 2025  
à l'attention de Mr STRAUMANN  
Maire de Colmar  
Serv. Pilote

✓  
✓

MAIRIE DE COLMAR  
Cabinet du Maire  
10 SEP. 2025  
Serv. Pilote Serv. Prest.  
de Service  
MAIRIE DE COLMAR  
Direction Générale des Services Techniques  
Entré le  
12 SEP. 2025  
Pilote Copie  
E 21

**Objet : Recours gracieux contre le permis de construire concernant la création d'une blanchisserie hospitalière.**

Monsieur le Maire,

Par la présente, j'ai l'honneur de former un recours gracieux contre l'arrêté du 13/01/2025 par lequel vous avez délivré à BLANCHISSERIE HCC un permis de construire en vue de l'édification d'une blanchisserie sur la parcelle cadastrée située rue de l'Oberharth à Colmar.

En tant que riverain immédiat, résidant au 65 rue de l'Oberharth, j'ai un **intérêt direct et personnel** à agir, conformément à l'article L.600-1-2 du Code de l'urbanisme.

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- Nuisances sonores et olfactives** : une blanchisserie industrielle génère un trafic important (livraisons, camions, fonctionnement des machines), ainsi que des rejets de vapeur et de produits de nettoyage susceptibles d'affecter la qualité de l'air et le confort des riverains.
- Atteinte à la tranquillité du voisinage** : le projet est situé dans une zone résidentielle, quartier de l'Oberharth et rue de Riquewihr. Une telle activité, de nature industrielle, apparaît incompatible avec l'environnement immédiat.
- Impact sur la circulation et le stationnement** : l'augmentation prévisible du trafic de camions et véhicules utilitaires est de nature à générer des risques pour la sécurité et des difficultés de stationnement dans un quartier déjà contraint.
- S'agissant d'une activité industrielle, n'y avait-il pas de terrain disponible dans une zone industrielle, sans habitations, ni habitants ?
- Nous contestons la dispense d'une étude environnementale approfondie au regard des nuisances sonores, trafics de poids lourds et rejets qu'impliqueront ce projet. Nous demandons qu'une étude complète soit engagée afin d'assurer la préservation du cadre de vie des riverains et le respect des prescriptions du PLU

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir **retirer le permis de construire délivré** ou, à tout le moins, d'en réexaminer les conditions afin de réduire l'impact sur le voisinage.

Nous restons naturellement disponibles pour échanger sur ce sujet et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

MAIRIE DE COLMAR  
ENTRE LE  
12 SEP. 2025  
DIRECTION URBANISME  
VISA PILOTE COPIE



---

**Plu rue de l oberharth**

---

À partir de Pascal DIDELOT [REDACTED]

Date Ven 12/09/2025 18:23

À URBANISME <urbanisme@colmar.fr>

Bonjour,

Je souhaite m opposer au changement de Plu prévu prochainement rue de l oberharth afin de faciliter l implantation d'une blanchisserie industrielle dont nous serons les voisins directs.

La vente du terrain n étant pas encore signée n'y a t il pas moyen d envisager de déplacer ce projet le long de la rue de riqewihr par exemple, le terrain du cdrs étant vaste et favorisant ainsi l accès aux nombreux passages de camions prévus dans l'exploitation de cette activite.

Nous nous estimons lésés dans le sens où la valeur de notre maison sera dépréciée avec l implantation de ce bâtiment à 5 mètres de chez nous .

En cas de vente qui vous nous indemniser sur le manque à gagner?

Merci pour votre reponse

Envoyé depuis l'application Mail Orange



---

## Enquête publique déclaration de projet PLU

---

À partir de Arlette GRICHE [REDACTED]

Date Mar 16/09/2025 10:02

À URBANISME <urbanisme@colmar.fr>

### **Observations concernant le projet de construction d'une blanchisserie rue de l'Oberharth**

Riveraine de la rue de l'Oberharth, je crains que les habitants de cette rue ne soient impactés par cette construction, dans la mesure où elle va générer des passages de poids lourds et autres véhicules, comme mentionné dans le projet. Cette rue est déjà très passante vu la présence de l'entreprise Eurovia (des va-et-vient de camions remorques) des poids lourds se rendant au Centre de Rééducation UGECAM, ainsi que des ambulances, taxis et voitures de particuliers, également des engins agricoles de la Cave Viticole de Colmar, sans compter que la rue de l'Oberharth donne vers la quatre-voies, donc beaucoup empruntée dans les deux sens.

Je me pose aussi la question de l'entrée du pôle logistique de la nouvelle blanchisserie (d'après le plan), côté nord-est rue de l'Oberharth, proche de l'accès sur l'avenue de Lorraine. La rue n'est pas très large, sans trop de visibilité et assez chargée en circulation de véhicules.

Enfin, cette construction entrainera forcément des nuisances (bruit et une certaine pollution) dans une zone entourée d'habitations et du Centre de réadaptation.

A. GRICHE [REDACTED]

Permanence du 16.09.2025  
14h 16<sup>H</sup>

Bonne 16/9/25

Je trouve ce projet très intéressant.

- Création d'emplois dans le secteur
- Amélioration des bus
- Ecole et école à proximité.
- Ce projet vaut bien un HLN.

J. RANAISO

Fin de la permanence 16<sup>30</sup>.

B. Reibel